



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préparer
la France
à +4°C

PRÉSENTATION DU PLAN NATIONAL D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

LA FRANCE
S'ADAPTE >

Vivre à +4°C

ÉDITO

La science nous alerte, depuis plusieurs décennies, sur les conséquences des activités humaines sur le climat.

Réduire nos émissions de gaz à effet de serre est donc un enjeu de survie. C'est le défi du siècle et à ce titre, c'est l'une des priorités absolues du Gouvernement.

Mais, même si nous agissons fortement et que nos émissions de gaz à effet de serre ont diminuées de 5,8% en 2023, les scientifiques nous rappelant que les effets du dérèglement climatique sont déjà là. Qu'il faut donc les anticiper et nous adapter, dès maintenant.

Entre 2011 et 2020, le climat mondial s'est déjà réchauffé de 1.1°C par rapport aux niveaux préindustriels. Nous avons tous pu en constater les effets concrets. Ils sont graves, parfois tragiques. Tragiques pour les victimes des inondations qui ont frappé notre pays ces douze derniers mois, souvent à plusieurs reprises. Tragiques pour tous ceux dont la maison se fissure à cause des successions de sécheresses et de fortes pluies. Tragiques pour nos agriculteurs qui voient leurs rendements diminuer. Tragiques pour les zones touchées par des feux de forêt ou des pénuries d'eau.

Se préparer, anticiper, agir. Voilà le sens du Plan national d'adaptation au changement climatique qui est présenté aujourd'hui.

Pour cela, nous allons déployer des méthodes claires de diagnostic, de cartographies, de planification pour anticiper et maîtriser les risques. Nous adoptons ainsi une trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique – la TRACC –, qui sera intégrée dans tous les documents de planification publique. Pour apprendre, dans l'ensemble des secteurs de la société, à vivre, travailler, se déplacer dans une France à +4°C.

Pourquoi +4°C en France ? Parce que c'est ce que nous prédisent les scientifiques dans un scénario où la planète se réchaufferait d'un peu plus de 3°C, sachant que l'Europe se réchauffe plus vite que le reste du monde.

Avec ce plan, toutes les politiques nationales et locales, toutes les entreprises, toutes les normes, plans et programmes d'aménagement, politiques sectorielles et aides publiques devront à terme prendre en compte le climat futur correspondant à ces niveaux de réchauffement. C'est un profond changement de paradigme que nous enclenchons.

Les objectifs de ce PNACC sont clairs :

- Planifier les actions à mener d'ici 2030 pour s'adapter progressivement au réchauffement climatique attendu d'ici 2100 ;
- Mettre en œuvre les 51 mesures concrètes qui ciblent les populations et les territoires les plus à risques, en veillant à ne pas accroître ou créer d'inégalités.

Ce plan est l'aboutissement d'un travail interministériel de plus de deux ans et d'une mobilisation inédite de tous les acteurs. Cela nous permet, aujourd'hui, de déboucher sur un plan ambitieux et opérationnel. Désormais, si nous voulons être à la hauteur de l'urgence, l'ensemble de la société doit se l'approprier. C'est l'objectif de la consultation qui s'engage aujourd'hui pour les deux prochains mois et qui permettra de l'enrichir, grâce à la prise en compte des contributions de chacun.



Agnès Pannier-Runacher

*Ministre de la Transition écologique, de l'Énergie,
du Climat et de la Prévention des risques*



LA FRANCE SE DOTE D'UN NOUVEAU PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Avec la publication de son nouveau Plan national d'adaptation au changement climatique, la France confirme son avance en matière de planification de l'adaptation.

Ce nouveau plan s'inscrit dans la Stratégie française énergie climat, feuille de route pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, conformément à l'Accord de Paris et au Pacte vert pour l'Europe.

Face au changement climatique, la France se prépare tout en poursuivant son action globale et de long terme sur le niveau des émissions de gaz à effet de serre.

La France, pionnière de l'adaptation

Notre pays prend le chemin de l'adaptation dès 2006 en se dotant d'une stratégie nationale, sept ans avant la première stratégie de l'Union européenne. Puis, il publie un plan méthodologique en 2011, le premier de cette ampleur en Europe.

Depuis 2018, la politique d'adaptation de la France s'inscrit dans le cadre du deuxième Plan national d'adaptation au changement climatique.

Ce troisième Plan national d'adaptation au changement climatique permet à la France de changer d'échelle.

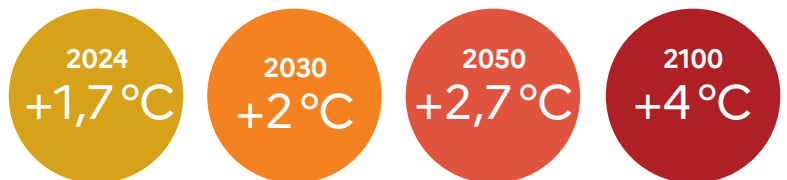
Une stratégie intégrée

Ce nouveau Plan national d'adaptation au changement climatique propose de rendre la prise en compte des enjeux d'adaptation systématique, dans toutes les politiques publiques : santé, économie, agriculture, biodiversité, éducation, travail, urbanisme, logement, transports, culture...

Étape par étape, il nous prépare à habiter la France à +4°C, à travailler à +4°C, à nous déplacer à +4°C et à vivre dans une France à +4°C.

Pour la première fois, une trajectoire de référence

Le nouveau plan repose, pour la première fois, sur une Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC), afin de préparer la France aux niveaux de réchauffement suivants :



Cette trajectoire repose sur le scénario tendanciel selon les données du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec). En France hexagonale, ce scénario prévoit une hausse des températures moyennes de 2°C en 2030, de 2,7°C en 2050 et de 4°C en 2100 par rapport à l'ère préindustrielle. Ce scénario prend en compte les politiques mondiales d'atténuation en place et les engagements supplémentaires des États tels qu'exprimés dans leurs contributions nationales demandées par l'Accord de Paris.

CE PLAN REPOSE SUR 5 AXES

Si l'effort d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre est mondial, l'effort d'adaptation au changement climatique est national et local. Il suppose la mobilisation de tous, entreprises, collectivités, société civile, etc. Face aux impacts du dérèglement climatique déjà visibles sur notre territoire, le Plan national d'adaptation au changement climatique comprend 51 mesures pour apporter des solutions concrètes aux Français, aux collectivités, au monde économique et au monde du vivant.

1

Protéger
la population

2

Assurer
la résilience des
territoires, des
infrastructures et des
services essentiels

3

Adapter
les activités
humaines

4

Protéger
notre patrimoine
naturel et culturel

5

Mobiliser
les forces vives
de la nation

4

groupes de travail mis en place
territoires, biodiversité,
économie, normes techniques

2

mois de
consultation
publique

51

mesures
pour tous les
secteurs d'activité

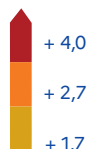
+200

actions concrètes
pour les court, moyen
et long termes

PROJECTION DES IMPACTS

DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE EN FRANCE HEXAGONALE D'ICI 2100

°C



FEUX DE FORÊT

2024



des forêts
soumises au risque

2050



des forêts
soumises au risque

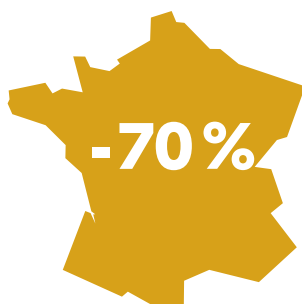
2100



mois de saison
feux dans certaines
régions



ENNEIGEMENT



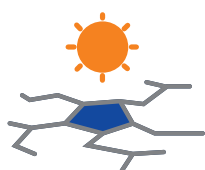
du volume des
glaciers alpins
depuis 1850



de baisse de
l'enneigement en
moyenne montagne



disparition des
glaciers alpins



SÉCHERESSES



depuis les années
1960



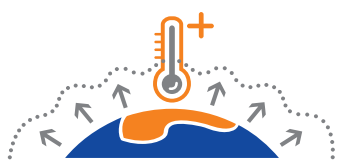
depuis les années
1960



depuis les années
1960

LES IMPACTS DÉJÀ VISIBLES

DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE EN FRANCE



HAUSSE DE LA TEMPÉRATURE

+1,7°C

en moyenne en France hexagonale depuis 1900



INONDATIONS

313

communes déclarées en état de catastrophe naturelle dans les Hauts-de-France entre fin 2023 et début 2024



ÉROSION DU TRAIT DE CÔTE

20%

des 5 000 km de littoraux français déjà concernés



SUBMERSION MARINE

1,5 million

d'habitants exposés au risque



PROPAGATION DU MOUSTIQUE-TIGRE

dans

78

départements hexagonaux



Apparition de fissures du fait du RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

11 millions

de maisons en zone à risque



HAUSSE DU NIVEAU MARIN

+20 cm

depuis 1900



VAGUES DE CHALEUR

9

des 10 années les plus chaudes jamais enregistrées l'ont été après 2010



PERTE DE BIODIVERSITÉ

+2 300

espèces menacées sur plus de 12 500 espèces évaluées en France

Retrouvez
l'intégralité
du Plan sur
ecologie.gouv.fr



LES 14 MESURES PRINCIPALES DU PLAN

ASSURANCE



1 — Renforcer le fonds Barnier pour mieux protéger la population. —

MESURE 1

Le changement climatique impose d'intensifier nos démarches de prévention des risques naturels. La prévention a fait ses preuves en préservant les vies humaines et en réduisant les dommages aux biens. L'objectif de cette mesure est de renforcer le soutien de l'État en faveur de la prévention.

Dès 2025, le fonds Barnier sera ainsi renforcé de 75 millions d'euros pour les mesures de prévention des collectivités (notamment pour protéger des quartiers de ville complets) et pour mieux protéger les Français face à l'intensification des événements climatiques et des risques, en particulier ceux liés aux inondations.

➤ **Concrètement, Axel V. propriétaire d'une maison située en zone inondable, pourra bénéficier d'un soutien financier pour effectuer des travaux préventifs pour protéger son habitation.**

2 — Une assurance pour tous, sur tout le territoire. —

MESURE 2

Un dispositif sera instauré afin d'inciter les assureurs à maintenir une offre assurantielle abordable et disponible sur tout le territoire et à ne pas délaissier les zones les plus à risques.

➤ **Concrètement, Marie B., habitante du Grau-du-Roi (Gard), continuera à avoir accès à une offre assurantielle abordable, même si elle habite dans une zone soumise au risque de submersion marine.**

GRAND PUBLIC



3 — Une cartographie nationale d'exposition aux risques naturels.

— MESURES 3 ET 7

Afin d'informer le public, une cartographie d'exposition aux risques naturels sera publiée d'ici 2027. Elle intégrera l'ensemble des aléas climatiques (inondations, incendies de forêt, submersions, cyclones...) et les effets prévisibles du changement climatique à 2050.

➤ **Concrètement, Ethan G., habitant de Lavaré (Sarthe), pourra consulter les cartes nationales afin de connaître le risque de feu de forêt dans sa commune.**

4 — Avec la Mission adaptation, un guichet unique de l'adaptation.

— MESURE 25

Les opérateurs de l'État concernés vont déployer une offre commune en expertise et ingénierie pour accompagner les collectivités désireuses de s'engager dans une démarche d'adaptation. À partir de 2025, cette mission adaptation accompagnera 100 territoires dans leur démarche d'adaptation au changement climatique.

➤ **Concrètement, la maire de Peyzac-le-Moustier (Dordogne) pourra obtenir un appui en ingénierie afin d'élaborer son plan de résilience territorial.**

LOGEMENT



5 — Des logements confortables malgré la chaleur. —

MESURE 9

L'objectif principal sera de mieux intégrer le confort d'été, et le confort thermique en Outre-mer, lors de la rénovation énergétique des logements. Certains éléments de diagnostic évolueront et des règles et programmes de rénovation intégreront systématiquement cet enjeu.

➤ **Concrètement, Henri M., propriétaire d'un appartement à Nice (Alpes maritimes), éligible à MaPrimeRénov', pourra intégrer son projet de rafraîchissement lors de la rénovation de son logement.**

GESTION DE L'EAU



6 — Connaître la vulnérabilité des usages de l'eau à l'aune du changement climatique. — MESURE 21

Une étude spécifique sera réalisée dans les départements et régions d'Outre-mer sur les vulnérabilités de l'approvisionnement en eau potable.

➤ **Concrètement, l'ensemble des acteurs, en particulier les collectivités territoriales, auront une vision claire des évolutions futures de l'approvisionnement en eau et pourront préparer les évolutions nécessaires pour s'adapter.**

DROIT DU TRAVAIL



7 — Des salariés mieux protégés. — MESURE 11

En 2025, les mesures de prévention mises en place par les employeurs pour assurer la sécurité des travailleurs en périodes de fortes chaleurs seront renforcées. Les outils à disposition de l'inspection du travail seront renforcés pour lui permettre de faire cesser immédiatement les situations de danger grave et imminent liées à l'exposition à la chaleur.

➤ **Concrètement, Maxime V., travailleur sur un chantier de construction, pourra bénéficier de dispositifs dédiés de protection lors des périodes de fortes chaleurs.**

CULTURE



8 — Adaptation des sites culturels et patrimoniaux majeurs. — MESURE 43

Les bâtiments et sites iconiques de notre patrimoine, comme le mont Saint-Michel ou la tour Eiffel, seront aussi touchés par les effets du changement climatique. En 2025, un panel de sites patrimoniaux seront accompagnés pour étudier leur vulnérabilité au changement climatique et tester des solutions d'adaptation. Cette initiative permettra également de sensibiliser le grand public à l'impact du changement climatique sur notre patrimoine naturel.

➤ **Concrètement, un plan d'adaptation sera lancé sur 10 sites majeurs pour le patrimoine en France (dont a minima un site en Outre-mer), afin de les accompagner pour mesurer l'impact du changement climatique et définir des solutions.**

TRAJECTOIRE DE RÉCHAUFFEMENT DE RÉFÉRENCE (TRACC)



9 — Intégrer la TRACC dans tous les documents de planification publique. — MESURE 23

La TRACC sera intégrée dans tous les documents de planification et sectoriels locaux pertinents, comme le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), le schéma d'aménagement régional (SAR), le plan climat-air-énergie territorial (PCAET), le schéma de cohérence territoriale (SCoT), le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), et le schéma (directeur) d'aménagement et de gestion de l'eau (S(D)AGE) ou encore les chartes des parcs naturels régionaux afin que le climat futur soit bien intégré dans les décisions locales, au fur et à mesure de leur renouvellement.

➤ **Concrètement, les collectivités territoriales n'auront plus à se poser la question du scénario climatique à adopter pour leur politique d'adaptation et les analyses de vulnérabilité réalisées seront harmonisées et comparables.**

SANTÉ



10 — L'approche « Une seule santé » pour prévenir les risques sanitaires liés au changement climatique et assurer la résilience de notre système de santé. — MESURE 16

En cohérence avec le plan d'action conjoint "Une seule santé" de l'alliance OMS, OMSA, FAO et PNUE qui reconnaît que la santé des Hommes, des animaux domestiques et sauvages, des plantes et de l'environnement sont étroitement liées, des actions de prévention et de lutte contre les espèces porteuses de risques pour la santé seront développées. Une étude sera menée sur les conséquences du changement climatique sur notre système de santé et les moyens pour l'adapter et assurer la continuité de l'offre de soin sur l'ensemble du territoire.

➤ **Concrètement, une étude de vulnérabilité des établissements de santé, sociaux et médico-sociaux sera menée en priorisant ceux qui sont les plus exposés aux risques liés au changement climatique et/ou qui se trouvent dans des zones urbaines.**

ENTREPRISES



11 — Adaptation au changement climatique des transports.

— MESURE 30

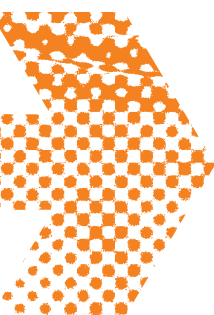
L'adaptation des transports aux effets du changement climatique nécessitera d'établir des plans d'adaptation des infrastructures et services de transport à partir d'études de vulnérabilité. Ces études ont déjà été réalisées ou sont en cours pour la plupart des modes de transport. Pour les entreprises publiques majeures dans le secteur des transports, l'objectif est de finaliser ces études en 2025.

➤ *Concrètement, sur le modèle de la démarche expérimentale de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur lancée en 2023, des études multimodales portant sur la résilience des différents modes de transport (routes, voies ferrées, voies navigables, ports, aéroports) de l'ensemble du système de transports d'une région seront encouragées. L'analyse des résultats permettra d'aboutir à des plans d'action avec pour ambition d'adopter un plan unifié pour tous les gestionnaires d'infrastructures et opérateurs de transports du territoire régional.*

12 — Adaptation au changement climatique des opérateurs d'importance vitale. — MESURE 33

Première étape fondamentale pour la compréhension des risques climatiques, l'étude de vulnérabilité sera progressivement obligatoire pour les grandes entreprises et les entreprises stratégiques, à commencer, dès 2025, par les grandes entreprises gérant des infrastructures de transport et d'énergie et, dès 2026, pour les opérateurs d'importance vitale. Sur cette base, des plans d'action seront élaborés afin d'adapter au mieux les infrastructures.

➤ *Concrètement, EDF mènera une étude de vulnérabilité d'ici 2025 afin d'intégrer le climat futur dans son programme de modernisation et éviter les ruptures de service.*



ÉTAT EXEMPLAIRE



13 — L'adaptation du quotidien du travail des agents publics.

— MESURE 12

Face à l'augmentation prévisible des vagues de fortes chaleurs en France, la fonction publique d'État adaptera ses modalités de travail. Un bouquet d'actions sera étudié selon les situations. Une expérimentation sera notamment menée dans certains bâtiments publics particulièrement exposés au risque de fortes chaleurs afin d'aménager au mieux le quotidien de travail des agents publics.

➤ *Concrètement, il pourra s'agir de décaler les horaires d'activité, de réorganiser l'occupation des locaux sur les parois moins exposées à la chaleur, d'adapter les tenues de travail, la restauration et les activités pour préserver la santé des agents publics et la qualité de vie au travail.*



AGRICULTURE



14 — Des exploitations agricoles plus résilientes. — MESURE 37

Un diagnostic d'évaluation de la résilience d'une exploitation agricole face au changement climatique, selon la Trajectoire de réchauffement de référence, sera mis en place d'ici 2026. Cet outil apportera des informations aux exploitants, dès leur installation et jusqu'à la transmission de leur exploitation, tenant compte de l'évolution prévue des conditions climatiques.

➤ *Concrètement, Linda B., viticultrice en Côte-d'Or, pourra bénéficier dès 2026 d'un diagnostic d'évaluation de la résilience de son exploitation au changement climatique afin d'avoir une vision prospective des impacts et des possibilités de culture.*





CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PLAN NATIONAL D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Une plateforme de consultation en ligne (accessible à tous) sera ouverte à partir du 25 octobre 2024 pour une durée de 2 mois. Cette consultation a pour objectif d'informer les citoyens sur les enjeux de l'adaptation au changement climatique et de recueillir leur avis sur les grandes orientations de la politique d'adaptation au changement climatique.

La consultation porte sur les 5 axes qui sont déclinés en 20 questions. En outre, un espace d'expression libre est laissé pour chaque question.

Pour donner votre avis, faire des propositions concrètes, rendez-vous sur le site

www.consultation-pnacc.ecologie.gouv.fr

L'ADAPTATION À L'ŒUVRE

31 janv. 2023

L'État annonce le lancement d'un travail sur une Trajectoire de référence à + 4°C en matière d'adaptation au changement climatique (TRACC)

30 mars 2023

Le Plan eau est annoncé par le Président de la République à Savin-le-Lac

23 mai 2023

Publication et mise en consultation du projet de TRACC lancé en janvier 2023

23 janv. 2024

Lancement par Christophe Béchu de l'élaboration du PNACC en réunissant élus, citoyens, acteurs économiques, société civile et experts

23 janv. 2024

Présentation du plan de résilience du Pas-de-Calais à la suite des épisodes successifs d'inondations

21 mars 2024

Présentation du plan de résilience pour l'eau dans les Pyrénées-Orientales en réponse à la crise de la sécheresse

25 sept. 2024

Déplacement d'Agnès Pannier-Runacher dans le Pas-de-Calais pour le suivi des engagements pris par l'État à la suite des inondations de l'hiver dernier

25 oct. 2024

Déplacement du Premier ministre et d'Agnès Pannier-Runacher dans le Rhône pour le lancement officiel de la consultation du PNACC

27 déc. 2024

Fin de la consultation

Début 2025

Analyse des travaux de la consultation et mise en œuvre du PNACC

51 MESURES

- Mesure 1.** Renforcer le fonds Barnier pour accélérer les démarches de prévention des territoires et mieux protéger la population
-
- Mesure 2.** Maintenir la possibilité pour chacun de s'assurer contre les risques naturels en modernisant notre système assurantiel.
-
- Mesure 3.** Protéger la population des inondations en adaptant la politique de prévention des risques.
-
- Mesure 4.** Protéger la population des conséquences du recul du trait de côte en repensant l'aménagement des territoires exposés.
-
- Mesure 5.** Protéger la population des désordres sur les bâtiments liés au retrait-gonflement des argiles (RGA).
-
- Mesure 6.** Protéger la population des risques glaciaires et périglaciaires (ROGP).
-
- Mesure 7.** Se préparer à l'augmentation attendue des incendies de forêt et de végétation.
-
- Mesure 8.** Préparer la Sécurité Civile à l'augmentation des risques naturels.
-
- Mesure 9.** Adapter les logements au risque de forte chaleur.
-
- Mesure 10.** Déployer à grande échelle les technologies de froid renouvelable.
-
- Mesure 11.** Adapter les conditions de travail au changement climatique en renforçant les obligations de prévention des employeurs.
-
- Mesure 12.** Intégrer les enjeux d'adaptation au changement climatique dans l'ensemble des rénovations du parc immobilier de l'Etat.
-
- Mesure 13.** Renaturer les villes pour améliorer leur résilience face au changement climatique.
-
- Mesure 14.** Protéger les populations précaires des fortes chaleurs.
-
- Mesure 15.** Protéger les détenus et les personnels pénitentiaires des fortes chaleurs.
-
- Mesure 16.** Développer l'approche « Une seule santé » pour la prévention des risques sanitaires liés au changement climatique.
-
- Mesure 17.** Renforcer la surveillance et la connaissance des impacts du changement climatique sur la santé.
-
- Mesure 18.** Maintenir la qualité de l'air extérieur lors des vagues de chaleur.
-
- Mesure 19.** Intégrer les enjeux de l'adaptation au changement climatique dans la prévention des risques technologiques.
-
- Mesure 20.** Déployer les solutions d'adaptation fondées sur la nature.
-
- Mesure 21.** Préserver la ressource en eau face au changement climatique : renforcer le Plan Eau.
-
- Mesure 22.** Mettre à disposition des collectivités territoriales les informations nécessaires pour leur adaptation au changement climatique.
-
- Mesure 23.** Intégrer progressivement la trajectoire de réchauffement de référence dans tous les documents de planification publique.
-
- Mesure 24.** Intégrer les enjeux de l'adaptation au changement climatique dans toutes les normes techniques.
-
- Mesure 25.** Lancer la « Mission Adaptation », guichet unique d'ingénierie de l'adaptation à destination des collectivités locales.
-
- Mesure 26.** Mieux évaluer les actions d'adaptation menées sur le territoire.
-
- Mesure 27.** Mieux prendre en compte l'adaptation au changement climatique dans les financements publics en faveur de la transition écologique dès 2024.
-

-
- Mesure 28.** Assurer la continuité de l'enseignement scolaire et de l'accueil des jeunes enfants face au réchauffement climatique.
-
- Mesure 29.** Anticiper les conséquences du changement climatique sur notre système de santé.
-
- Mesure 30.** Assurer la résilience des transports et des mobilités.
-
- Mesure 31.** Assurer la résilience du système énergétique.
-
- Mesure 32.** Assurer la résilience des services de communication électronique.
-
- Mesure 33.** Mobiliser tous les secteurs économiques : intégrer l'adaptation au changement climatique dans les stratégies des entreprises.
-
- Mesure 34.** Intégrer les enjeux de l'adaptation dans les dispositifs d'aide aux entreprises.
-
- Mesure 35.** Accompagner l'adaptation du tourisme culturel, de montagne, littoral et nautique.
-
- Mesure 36.** Développer les connaissances, former et anticiper les conséquences du changement climatique dans le secteur agricole et l'industrie agro-alimentaire.
-
- Mesure 37.** Accompagner les exploitations agricoles, les filières et l'industrie agro-alimentaire face aux aléas climatiques et engager la transition vers des modèles résilients et bas carbone.
-
- Mesure 38.** Assurer la résilience de l'économie de la filière bois.
-
- Mesure 39.** Accompagner la pêche et l'aquaculture marine face au changement climatique.
-
- Mesure 40.** Mieux évaluer les actions d'adaptation mises en œuvre par les entreprises.
-
- Mesure 41.** Développer les outils et informations nécessaires aux entreprises pour s'adapter au changement climatique.
-
- Mesure 42.** Favoriser l'adaptation et la résilience des milieux naturels et des espèces au changement climatique.
-
- Mesure 43.** Protéger notre patrimoine naturel et culture des impacts du changement climatique
-
- Mesure 44.** Mobiliser la commande publique au service de l'adaptation au changement climatique.
-
- Mesure 45.** Mobiliser la recherche et les connaissances scientifiques sur le changement climatique et les solutions pour s'y adapter.
-
- Mesure 46.** Renforcer la gouvernance de l'adaptation au changement climatique.
-
- Mesure 47.** Mobiliser 10 000 jeunes en service civique écologique dans des missions liées à l'adaptation au changement climatique.
-
- Mesure 48.** Poursuivre et renforcer l'éducation au climat dans l'enseignement scolaire et introduire l'adaptation dans les cursus de l'enseignement supérieur.
-
- Mesure 49.** Former tous les agents publics aux enjeux de l'adaptation et mobiliser les compétences de l'État.
-
- Mesure 50.** Mobiliser les solutions d'intelligence artificielle au service de l'adaptation au changement climatique.
-
- Mesure 51.** Mobiliser les Français sur l'importance du sujet et ses bénéfices à court et moyen termes via le déploiement d'une communication pédagogique adaptée et la création d'une semaine de mobilisation annuelle de l'adaptation.

CONTACTS PRESSE

Service presse d'Agnès Pannier-Runacher,
ministre de la Transition écologique, de l'Énergie,
du Climat et de la Prévention des risques

Mél : presse@ecologie.gouv.fr



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*